



SÉLECTION SUR DOSSIER MAI-JUIN 2023

**INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE
CHRU DE NANCY**

RENTRÉE FÉVRIER 2024

FICHE D'INSCRIPTION

**Photo
d'identité
à coller**

A remplir en caractère d'imprimerie

NOM DE FAMILLE : **NOM D'USAGE** :

Prénom : **Sexe** : masculin féminin

Date de naissance : Lieu..... **Dép^t**.....

Nationalité :

Situation familiale :

Numéro de sécurité sociale

Adresse : **Voie** :

Ville.....**CP**.....

Téléphone : fixe portable.

E-mail@.....

Situation avant l'entrée en formation :

Étudiant

Salarié : CDD - CDI

Prise en charge financière de la formation prévue par

Demandeur d'emploi : date d'inscription : Identifiant Pôle Emploi :

Autre (préciser)

Cursus hors cursus complet :

Je suis titulaire d'un des diplômes suivants et je dois suivre un cursus modulaire (*diplôme à joindre aux pièces du dossier de sélection*)

BAC ASSP BAC SAPAT

Je suis titulaire d'un des diplômes suivants et je dois suivre un cursus passerelle, (*diplôme à joindre aux pièces du dossier de sélection*) :

DEAS 2006* DEAES 2021* ADVF* ASMS*
 DEAS 2021* DEAES 2016* CAP AEPE* ARM* AMBU*

* Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

CAP AEP : CAP Accompagnant éducatif petite enfance.

DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancien référentiel relevant de l'arrêté du 22 octobre 2005 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021).

BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011).

BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011).

ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021).

ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020).

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire") Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016.

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)

AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006) Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.

- J'accepte de figurer sur la liste d'admission publiée sur le site Internet de l'IFAP.
- Je n'accepte pas de figurer sur la liste d'admission publiée sur le site Internet de l'IFAP.

&&&&

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements portés ci-dessus ;
- Avoir pris connaissance que tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

A.....le

Signature du candidat
Portez la mention « lu et approuvé »

Signature des parents (si mineur)
Portez la mention « lu et approuvé »

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

- Pièce d'identité en cours de validité **ou** un titre de séjour valide pour toute la période de la formation ;
- Lettre de motivation **manuscrite** (si lettre non manuscrite, dossier non retenu) ;
- Curriculum vitae mis à jour ;
- Document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation, 2 pages au maximum, si document non manuscrit dossier non retenu.
- Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français ;
- Copie des relevés de résultats et appréciations **ou** bulletin scolaires datant de moins de 5 ans ;
- Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations **et/ou** recommandations des employeurs ;
- Attestation du niveau de langue française requis égal ou supérieur au niveau B2 ;
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- Attestation de prise de connaissance du document vaccinal (dernière page du document des recommandations vaccinales